Image not found or type unknown

Mon mari m'interdit de vivre

Par **latitude**, le **03/05/2015** à **22:16**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 2 mois de mon mari, la procédure de divorce n'est pas encore lancée, car un jour il veut faire la procédure à l'amiable, un jour il me dit qu'il me pourrira la vie, et n'acceptera jamais le divorce.

Nous sommes séparés, pour violences conjugales (verbales, menace, intimidation).

Il prend ces enfants quand il en a envie, m'interdit de voir ma famille et mes ami(e)s, par contre monsieur échange régulièrement avec sa voisine depuis qu'il a son appartement, c'est ç dire 2 mois.

A t'il le droit de m'interdire de vivre, de sortir avec des ami(e)s, ou bien même de voir ma famille, sous prétexte qu'une fois, j'ai laissé mes 2 derniers âgés de 8 et 5 ans à ma sœur (2 heures) et que lorsque je suis revenue, il s'était battu entre eux et avaient quelques griffures?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/05/2015** à **08:35**

Bonjour,
mais bien sur qu'il en a le droit !! C'est un homme et vous qu'une femme !! donc il a tous les droits sur vous !! C'est bien connu !... Je continue ou vous avez compris ? que je me fous un peu de vous !! Comment pouvez vous penser, imaginer un seul instant qu'il ait ce genre de droit ???

Par **domat**, le **04/05/2015** à **10:08**

vous pouvez déposer une plainte contre votre mari.
si vous êtes séparés, je ne vois pas comment il peut vous interdire de voir qui vous voulez.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés